Hautes Terres Communauté
Le 23 février 2023
DELIBERATION N°2023-CC-003
8.8 - Environnement

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 10/03/2023
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME
Gilles AMAT
Claire ANDRIEUX-JANNETTA
Djuwan ARMANDET
Karine BATIFOULIER
Vivien BATIFOULIER
André BOUARD
Georges CEYTRE
Gilles CHABRIER
Denis DELPIROU
Franck DE MAGALHAES
Xavier FOURNAL
Danielle GOMONT
Alain GRIFFE
Eric JOB
Jean-François LANDES
Philippe LEBERICHEL
Danièle MAJOREL
Michel MARSAL
Daniel MEISSONNIER
Jean-Pierre PENOT
Colette PONCHET-PASSEMARD
Michel PORTENEUVE
Gérard POUDEROUX
Félix ROCHE
Pierrick ROCHE
Jean RONGIER
Philippe ROSSEEL
Philippe SARANT
Christophe SOULIER
Claire TEISSEDRE
Marie-Claire TUFFERY
Alain VAN SIMMERTIER
Roland VERNET
Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Bernadette BEAUFORT-MICHEL
Frédérique BUCHON
Marie Ange CHARBONNIER
Lucette CHAUVEL
Béatrice CHEVALLET
Magali CRAUSER
Thierry DALLE
Christian DONIOL
David GENEIX
Robert JOUVE
Pierre JUILLARD
Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME
Luc LESCURE
Thierry MATHIEU
Vincent MENINI
Bernard PAGENEL
Ghyslaine PRADEL
Jean-Paul REBOUL
Marie-Laure TIBLE
Josette TOUZET
André TRONCHE
Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Marie Ange CHARBONNIER À Djuwan ARMANDET
Lucette CHAUVEL À Georges CEYTRE
Magali CRAUSER À Pierrick ROCHE
Christian DONIOL À Daniel MEISSONNIER
Robert JOUVE À Didier ACHALME
Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME À Gilles CHABRIER
Thierry MATHIEU À Denis DELPIROU
Bernard PAGENEL À Jean-François LANDES
Ghyslaine PRADEL À Colette PONCHET-PASSEMARD
Josette TOUZET À Jean-Pierre PENOT

Date de convocation : 16 février 2023
Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE
Membres en exercice : 57
Présents : 35 – Pouvoirs : 10 – Votants : 45

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Espace naturel sensible du Lac du Pêcher – Approbation du contrat 2023-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté, compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et plus particulièrement la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des espaces naturels et du patrimoine avec l'aménagement et la gestion des sites remarquables labellisés « espaces naturels sensibles » ;

Vu la stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et son programme d'actions validés pour la période 2019-2028 ;

Vu le projet de territoire adopté le 19 juin 2021 et plus particulièrement l'objectif n°7 « préserver et valoriser le patrimoine naturel » ;

Vu la délibération n°19CP04-26 de la Commission permanente du conseil départemental en date du 24 mai 2019 approuvant la stratégie départementale en faveur des espaces naturels sensibles ;

Rappelant que Hautes Terres Communauté est le support de cinq sites classés et reconnus par le Conseil départemental du Cantal comme « Espaces naturels sensibles », parmi les 14 sites labellisés à l'échelle du département ;

Rappelant cette reconnaissance de l'intérêt patrimonial (faune, flore, géologie), paysager ou de mise en valeur écotouristique d'un site s'accompagne de la mise en œuvre d'actions visant à connaître, à préserver ce patrimoine et à le faire découvrir ;

Considérant que les sites ENS contribuent à l'attractivité de Hautes Terres Communauté et qu'il convient d'en assurer une gestion partenariale conciliant préservation de l'environnement et accueil du public ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

Vu la délibération n°2022-CC-238 approuvant le schéma directeur du site du Lac du Pêcher et le programme d'actions qui en découle ;

Considérant le programme d'actions de l'ENS du Lac du Pêcher ci-annexé et son plan de financement prévisionnel établi pour la période 2023-2027 ;

Considérant le programme d'actions de l'ENS du Lac du Pêcher ainsi que son plan de financement prévisionnel établi pour la période 2023-2027 comme joints à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 février 2023 ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » du Lac du Pêcher et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches sur la base du plan de financement présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat ENS qui sera établi avec le conseil départemental du Cantal ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

ENS du Lac du Pêcher

Programme d'actions

2023-2027

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.1	Diagnostic du fonctionnement hydrologique
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Hydrologie
Echelle d'intervention	Bassin versant du plan d'eau et plan d'eau
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Lac du Pêcher est un plan d'eau artificiel de 20 ha environ créé au XIIème siècle et repris en 1974. Beaucoup d'indices laissent à penser qu'avant le Lac existait une zone humide de type tourbière. Des habitats de type tourbière ont également été recensés en amont du lac par la cartographie des habitats de 2018. Il est traversé par le Rau de Chantelouve, nommé Rau de Fons Nostre à l'aval. De premières analyses en août 2020 ont établi que le Lac avait un impact sur la qualité de l'eau du Rau à l'aval, notamment sur la température et sur la teneur en oxygène de l'eau.

De plus, le Lac évolue vers un atterrissement et une eutrophisation dont le niveau reste aujourd'hui à déterminer. L'eutrophisation peut être issue d'un apport de nutriments dans l'eau par l'amont (écoulements du bassin versant), ou par la décomposition des plantes aquatiques et semi-aquatiques. Pour gérer au mieux cette évolution qui accélère l'atterrissement du plan d'eau, les écoulements à l'amont et l'apport de nutriments doivent être mesurés.

Dans le cadre du nouveau plan de gestion de l'ENS du Lac du Pêcher, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'acquérir des connaissances complémentaires sur le fonctionnement hydraulique de l'ensemble du site (bassin versant et Lac).

OBJECTIF DE L'ACTION

Connaître le fonctionnement des écoulements à l'amont et caractériser les sources de nutriments dans le Lac permettant de cibler les actions de gestion de manière plus efficaces à l'avenir, dans le respect des milieux naturels.

➔ **Ralentir l'eutrophisation du plan d'eau et son atterrissement**

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Pour avoir une idée précise des débits entrants dans le Lac et des nutriments qu'ils contiennent, ainsi que leur source, sont envisagés les deux diagnostics suivants :

<u>Diagnostic du bassin versant :</u>

Etude de la structure du bassin versant / Fonctionnement hydrologique

- Cartographie des écoulements et délimitation précise du bassin versant topographique
- Description de la géologie et de la pédologie pour mieux définir les logiques de circulation de l'eau et leurs propriétés physico-chimiques
- Suivi en continu du niveau d'eau du lac et des débits exutoire sur une année
- Evaluation du temps de résidence de l'eau dans le Lac

Etude des flux hydro-trophiques

- Caractérisation des débits des écoulements principaux à leur entrée dans le Lac (Rau de Chantelouve)
- Etude des variations piézométriques,
- Appréciation de la dynamique des nutriments dans les profils pédologiques

<u>Diagnostic de la pièce d'eau :</u>

Morphologie pièce d'eau

- Bathymétrie
- Évaluation de l'épaisseur des sédiments en place et estimation de leur volume avec sondages

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

- Prélèvements de sédiments en plusieurs points (carottages) et analyses physico-chimiques
- Etude des sols : sondage, détermination de la typologie

Qualité pièce d'eau

- Qualité d'eau : profils verticaux (saisonnalité) → paramètres (transparence, Température, O2, nutriment)
- Thermie + O2 en continue
- *Inventaire piscicole (optionnel)*

Etude du risque de développement de cyanobactéries (optionnel)

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation
- Protocole reproductible
- Cahier des charges établi
- Lancement en parallèle des deux diagnostics

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi
- Compte rendu dont la forme sera définie à l'issue de l'étude (conférence, sortie terrain, présentation aux élus/habitants/acteurs du site…)

Indicateurs de suivi :

- Evolution des écoulements
- Evolution des niveaux d'eau du lac
- Evolution des débits en entrée et en sortie de la pièce d'eau
- Evolution du type et de l'épaisseur de sédiments
- Evolution de la thermie et de la qualité de la pièce d'eau

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**Environ 31 300 €**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Rédaction du CCTP diagnostic du bassin versant	HTC	(en régie)				
Réalisation du diagnostic bassin versant		Environ 7 000 €				
Rédaction CCTP diagnostic du plan d'eau (bathymétrie, prélèvements qualité, envasement)			(en régie)			
Réalisation du diagnostic du plan d'eau			Environ 17 300€			
Etude du risque de développement de cyanobactéries (moins prioritaire)			Environ 7 000 €			

PARTENAIRES TECHNIQUES

ATHOS Environnement, CD15, SIGAL, PNR Volcans d'Auvergne, FDPPMA15, AAPPMA Murat/Allanche

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.2	Suivi qualité physico-chimique de l'eau
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Hydrologie
Echelle	Ruisseaux de Fons Nostre et Chantelouve
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le lac du Pêcher est un plan d'eau artificiel de 20 ha environ créé au XIIème siècle et repris en 1974. Beaucoup d'indices laissent à penser qu'avant le Lac existait une zone humide de type tourbière au fond de la dépression. Il est traversé par le Rau de Chantelouve, nommé Rau de Fons Nostre à l'aval. De premières analyses en août 2020 ont établi que le Lac avait un impact sur la qualité de l'eau du Rau à l'aval.

Aujourd'hui la pièce d'eau évolue vers un atterrissement et une eutrophisation à définir. Cette évolution naturelle amènera à un comblement progressif de l'étang anthropique, ce qui n'est pas souhaité par le maître d'ouvrage. Si la collectivité souhaite garder un plan d'eau avec un impact le plus faible possible sur l'aval, il sera nécessaire de réduire les causes d'eutrophisation. Pour cela, il faut déterminer le plus finement possible ces causes et leurs sources. Il apparaît donc nécessaire de faire un état des lieux de la qualité des eaux du Lac, de son atterrissement et de son eutrophisation. Le phénomène d'eutrophisation du plan d'eau peut être renforcé par l'apport de nutriments de l'extérieur. Ainsi, ce diagnostic sera à mettre en lien avec l'étude plus complète sur la caractérisation des flux et des nutriments apportés par le bassin versant (FA N°1.1).

OBJECTIF DE L'ACTION

Suivre la qualité de l'eau sur les ruisseaux de Fons Nostre et Chantelouve.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Qualité des cours d'eau

- Campagnes de mesures :
  - × débit (écoulements, exutoire),
  - × suivi de la qualité physico-chimique de l'eau (paramètres, nb points, fréquence),
  - × thermie

→ Reconduction annuelle jusqu'en 2025 des mesures réalisées de mai à octobre en 2022

- Analyse et rédaction des résultats
- Préconisations de gestion

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en interne avec prêt de matériel du SIGAL sous convention
- Utilisation du protocole reproductible utilisé en 2022

Rendu de l'opération :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Compilation des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi

Indicateurs de suivi :

Evolution de la qualité physico-chimique de l'eau
Nombre et types de préconisations mises en œuvre

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**21 jours = enviro[illegible] 5 250 €** ***Coût compris dans l'action 4.1***					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Campagnes mesures et prélèvements	HTC	3 jrs	3 jrs	3 jrs		
Analyse des prélèvements		3 jrs	3 jrs	3 jrs		
Interprétation des résultats		1 jr	1 jr	1 jr		

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15, SIGAL, TERANA
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.3	Diagnostic des zones humides de l'amont d[illegible] plan d'eau
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Milieux
Echelle d'intervention	Amont du plan d'eau
Maître d'ouvrage	SIGAL

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

L'amont du lac du Pêcher possède des zones humides d'intérêt communautaire. Ces zones humides ont une importance capitale pour le territoire. Outre la biodiversité qu'elles abritent, elles stockent l'eau en cas de fortes pluies, qu'elles restituent en période d'étiage. Les zones humides sur les plateaux du Cézallier, de la Pinatelle, de Chastel, fournissent de l'eau aux affluents en rive gauche de l'Alagnon, et soutiennent ainsi le débit du cours principal. Sans ces milieux, le débit de l'Alagnon serait moins important qu'aujourd'hui. Préserver ces zones humides est le premier pas à faire pour garder une ressource en eau en quantité suffisante sur l'ensemble du bassin versant de l'Alagnon. Or, de nombreuses zones humides à l'amont du Lac semblent dégradées (drains, écoulements rectilignes, piétinements…). Un état des lieux précis de l'état de conservation de ces milieux et des préconisations d'aménagement ou de restauration en lien étroit avec les exploitants agricoles semble prioritaire pour garder ces milieux fonctionnels.

OBJECTIF DE L'ACTION

Connaître et préserver les zones humides à l'amont du plan d'eau.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Caractérisation des zones humides
Définition de l'état de conservation des zones humides
Rapport d'étude avec propositions d'actions de gestion et/ou de restauration des milieux

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation, à intégrer dans le futur contrat Alagnon
- Cahier des charges établi
- Protocole reproductible

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi

Indicateurs de suivi :
Surface des zones humides, nombre d'habitats, nombre d'espèces floristiques, évolution de l'état de conservation, nombre et types de préconisations mises en œuvre

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**Environ 8 000€**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Caractérisation des zones humides et de leur état de conservation	SIGAL (Contrat territorial)		Environ 8 000 €			

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15, SIGAL, CEN Auvergne
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (SDMA), Europe (FEDER), Agence de l'eau Loire Bretagne (cadre Contrat Alagnon)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.4.1	Recherche d'espèces floristiques à enjeux
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Biodiversité
Echelle	Bassin versant
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Au niveau floristique, on retrouve sur le Lac et ses abords un cortège d'espèces caractéristique des végétations de ceintures de bord d'étang ainsi que des espèces liées aux zones tourbeuses. Parmi les 237 espèces recensées par PF PREVITALI en 2002, certaines sont remarquables car classées au niveau régional (Liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne (2013)). Une étude du CBNMC en 2013 atteste la présence de Characées – Nitelle flexible (*Nitella flexilis aggr*.). Cette algue souple se rencontre dans les eaux calmes à stagnantes non polluées. Sa présence peut être un indicateur de la qualité de l'eau, et pourrait être à rechercher (*source « Caractérisation des herbiers à Characées (3140) en Auvergne », CNBMC, 2013*). Il apparaît nécessaire de connaître davantage la diversité floristique du site et de vérifier la présence de ces espèces à enjeu.

OBJECTIF DE L'ACTION

Compléter les connaissances floristiques, vérifier la présence d'espèces à enjeux et identifier des espèces indicatrices.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Protocole à définir avec un prestataire.

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation
- Cahier des charges établi
- Protocole reproductible, s'inspirant des études précédemment réalisées par BIOME et le CBNMC

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi et autre compte rendu au besoin

Indicateurs de suivis :
Surface prospectée, nombre d'espèces floristiques à enjeux (dont espèces indicatrices), nombre de stations

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	Environ 4 000 €					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	Maître d'ouvrage	Calendrier				
		2023	2024	2025	2026	2027
Réalisation de suivis	HTC			Environ 4 000€		

PARTENAIRES TECHNIQUES
BIOME
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.4.2	Recherche d'espèces d'odonates à enjeux
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Biodiversité
Echelle	Lac et ses abords
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le groupe des odonates regroupe les demoiselles et libellules. 23 espèces ont été contactées sur le site (lac et ses bordures) depuis 2014 (sources : GOA et CEN Auvergne), dont certaines espèces remarquables.
L'Agrion à lunules (*Coenagrion lunulatum*) : espèce très rare en Europe occidentale, classée Vulnérable au niveau national et régional, est connue avec certitude en France que sur quelques stations du Massif Central. Espèce d'altitude, on la retrouve sur les hauts-reliefs d'Auvergne, par exemple sur le Cézallier, les Monts du Cantal, (entre 1100 et 1300 mètres) ainsi que sur les reliefs périphériques. Elle limite généralement sa présence aux zones humides oligotrophes ou mésotrophes bien pourvues en végétation hélophytes et dans une moindre mesure aux végétations hydrophytes.

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer les connaissances sur des espèces à enjeu (Agrion à lunules et Chlorocordulie à tâches jaunes), et rechercher si elles se reproduisent sur le Lac et ses abords.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Protocole à définir avec le prestataire

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation
- Cahier des charges établi
- Protocole reproductible, s'inspirant des données ponctuelles connues sur le site

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi et autre compte rendu au besoin

Indicateurs de suivi :
Nombre d'individus par espèces (dont espèces patrimoniales), nombre de sites d'observation et surface correspondante, nombre de stations, signes de reproduction

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**Environ 4 200 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Réalisation d'inventaires	HTC			Environ 4 200 €		

PARTENAIRES TECHNIQUES

CPIE de Haute Auvergne

PARTENAIRES FINANCIERS

CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.4.3	Recherche de la Vipère péliade et de la Vipère aspic
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Biodiversité
Echelle	Lac et ses bordures
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Selon les observations de l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne et du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, 6 espèces de reptiles ont été retrouvées sur le site. Pour rappel, l'ensemble des espèces de reptiles sont réglementées par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Ainsi, la destruction ou capture des oeufs et des nids, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel sont interdites, ainsi que la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce.
Le site du Pêcher et ses abords est un site à enjeu pour la Vipère péliade (*Vipera berus*) classé vulnérable sur la Liste Rouge des reptiles de France métropolitaine. Cette espèce d'altitude nécessite des milieux ouverts bien exposés, et affectionne les végétations basses qui lui offrent nourriture (micro-mammifères) et abri où elle peut se réfugier rapidement (broussailles, haies, fourrés). Elle peut vivre dans des milieux à dominante humide.

OBJECTIF DE L'ACTION

Rechercher la présence de la vipère péliade et de la vipère aspic sur le site

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Protocole à définir avec le prestataire

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation
- Cahier des charges établi
- Protocole reproductible

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux, les préconisations d'actions, des cartes, illustrations et photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi et autre compte rendu au besoin

Indicateurs de suivi :
Surface prospectée, nombre d'individus par espèces, nombre de sites d'observation, nombre de stations

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	Environ 3 000 €					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	Maître d'ouvrage	Calendrier				
		2023	2024	2025	2026	2027
Réalisation d'inventaires	HTC				Environ 3 000€	

PARTENAIRES TECHNIQUES

ORA

PARTENAIRES FINANCIERS

CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.4.4	Complément d'inventaire sur les espèces potentiellement nicheuses à fort enjeux
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Biodiversité
Echelle	Bordures du Lac
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Les berges du lacs accueillent des espèces d'oiseaux spécifiques des zones humides qui fréquentent les diverses formations végétales hygrophiles périphériques (typhaie, cariçaie, etc…). Parmi elles, deux espèces méritent une attention particulière au vu de leurs statuts de conservation alarmants en France et en Auvergne.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut LRR	Statut LRN	Statut de nidification
Marouette ponctuée	Porzana porzana	**VU**	**CR**	Nicheur possible
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	**CR**	**CR**	Nicheur possible

La Marouette ponctuée n'a été signalé qu'à deux reprises dans la zone d'étude au cours des 15 dernières années avec un chanteur en 2008 et 2009. Pour la Bécassine des marais, un mâle chanteur est contacté en 2010. Les bordures du lac et les zones humides en amont forment des milieux favorables à ces deux espèces. A ce jour, moins d'une dizaine de sites de nidification sont connus pour la marouette et la bécassine en Auvergne. Etant donné les habitats qu'elles fréquentent et leurs mœurs nocturnes, ces deux espèces passent facilement inaperçues et il est extrêmement compliqué de confirmer leur nidification. Là encore, le déficit de prospection empêche de conclure à leur disparition malgré l'absence d'indices de nidifications depuis plus d'une dizaine d'années.

OBJECTIF DE L'ACTION

Compléter les données actuelles sur la Marouette ponctuée et la Bécassine des marais pour déterminer précisément la présence (ou l'absence) de ces deux espèces potentiellement nicheuses à fort enjeu sur le site du Pêcher.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Ces deux espèces ont la particularité d'être particulièrement discrètes et sont donc difficiles à observer en journée, elles peuvent donc passer facilement inaperçues lors des observations ponctuelles sur le Lac. C'est pourquoi il est proposé de les rechercher avec un protocole adapté à leurs mœurs nocturnes.
Les suivis se feront par points d'écoute fixes des individus chanteurs présents sur le site. 3 à 4 écoutes nocturnes / crépusculaires sont à prévoir sur une année (au mois de mai de préférence). Cette prospection donnera lieu à un rapport d'analyse déterminant la présence d'individus sur le site du Lac du Pêcher.

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation
- Cahier des charges établi
- Protocole reproductible

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi et autre forme de compte rendu si nécessaire

Indicateurs de suivi :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

Surface prospectée, nombre d'individus chanteurs par espèce

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**Environ 1 200 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Réalisation de 3 à 4 écoutes nocturnes	HTC				Environ 1200 €	

PARTENAIRES TECHNIQUES
LPO AURA
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.4.5	Suivi global des oiseaux d'eau nicheurs
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Biodiversité
Echelle	Lac et ses bordures
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le lac du Pêcher est un haut-lieu de l'ornithologie de l'est du Cantal. La richesse de ce site provient en partie de son « originalité », les plans d'eau étant relativement rares sur ce territoire, ils possèdent une forte attractivité pour une avifaune nicheuse ou migratrice spécialisée.
Le cortège d'oiseaux d'eau nicheurs réguliers se compose du Canard colvert, du Grèbe castagneux, du Grèbe huppé, de la Foulque macroule et de la Poule-d'eau. Bien que le statut de conservation de ces espèces soit peu préoccupant au niveau national, certaines représentent tout de même un enjeu notable à l'échelle de l'Auvergne (liste rouge) et à fortiori du Cantal. Les sites de nidification favorables à la foulque et aux grèbes restent peu nombreux dans le département.
A ce cortège, on peut ajouter les sarcelles d'été et d'hiver, en danger critique d'extinction en Auvergne, ayant déjà niché sur le site par le passé. Espèces très discrètes en période de nidification, elles sont difficiles à observer ponctuellement par un réseau ornithologique amateur et demande des passages réguliers sur le site pour confirmer son statut de nidification.
Fort de ce constat, un suivi de l'avifaune nicheuse et migratrice a été mené entre 2009 et 2011 par l'ONCFS. Cet inventaire s'était concentré sur les oiseaux d'eau (canards, grèbes, foulques…) et proposait des pistes de gestion du site favorables à ce cortège. Certaines de ces mesures ayant été appliquées (constitution d'une réserve de chasse notamment, instauration d'une zone de quiétude) une augmentation du nombre de nicheurs avait pu être notée dans le cadre de ce suivi.

OBJECTIF DE L'ACTION

Le suivi du cortège d'oiseaux d'eau sur 2 ans a pour objectif de déterminer la reproduction effective de ces espèces sur le site. Dans un second temps, elle participe au suivi des actions de gestion qui seront mises en œuvre.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le cortège d'oiseaux d'eau nicheurs suivis lors de cette opération serait composé des Foulques, Grèbes (huppés et castagneux) et des sarcelles d'été et d'hiver, espèces pour lesquelles les données sont incomplètes.
Le suivi est à réaliser sur deux ans, avec des conditions de gestion du site différentes. Plusieurs passages sont à prévoir chaque année : 1 en mai, puis 2 en juin, 2 en juillet et 1 en août. La méthodologie exacte de suivi sera à définir plus précisément avant le lancement de l'opération, en lien avec le protocole de gestion de la végétation mis en place au début du plan de gestion.
Ce suivi donnera lieu à la production d'un rapport d'étude.

Option : suivi des oiseaux migrateurs sur le site (moins prioritaire car moins intéressant point de vue en jeu avifaune et adaptation de la gestion du site).
Comptage et identification des oiseaux migrateurs faisant halte sur le site lors de périodes particulièrement riches. Le nombre et la diversité des oiseaux migrateurs donne une idée de la quiétude du site. Compter 4 passages de plus chaque année soit environ 2000 € supplémentaires (sur les 2 ans).

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Travail réalisé en prestation
- Cahier des charges établi
- Protocole reproductible, s'inspirant des données ponctuelles connues sur le site

Rendu de la mission :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi
- Compte rendu dont la forme sera définie à l'issue de l'étude (conférence, sortie terrain, présentation aux élus/habitants/acteurs du site…)

Indicateurs de suivi :
Surface prospectée, nombre d'individus par espèce, espèces dont la reproduction est effective

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**Environ 5 000 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Passages réguliers sur le site pour le suivi des oiseaux d'eau	HTC			Environ 2500 €	Environ 2500 €	

PARTENAIRES TECHNIQUES
LPO AURA
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°1.5	Recherches historiques
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Patrimoine historique
Echelle	Massif de la Pinatelle
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Il est communément admis que l'ancienne tourbière qui constitue le fond du vallon ait été ennoyée par les moines de Saint Robert d'Allanche avec la construction d'une première digue au XIIème siècle. Le terme Pêcher pourrait se référer à l'appellation médiévale désignant les étangs à vocation piscicole. En 1791, le Lac aurait été acheté par un particulier lors de la vente des Biens Nationaux. Une période de près de deux siècles s'ensuit, lors de laquelle l'étang est reconverti en prairie. Le Lac est remis en eau en 1974 avec reconstruction de la digue dans le cadre du projet d'aménagement du plan d'eau de 1973. La deuxième tranche du projet d'aménagement consiste à créer une route forestière dite du Pêcher en 1975 avec un parking. Selon plusieurs témoignages, le Lac était une station de plein air. Activité qui a cessé notamment suite à un changement de stratégie politique pour la gestion du site.

OBJECTIF DE L'ACTION

Compléter la connaissance historique pour mieux appréhender le patrimoine culturel et l'environnement socio-économique.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les éléments historiques du site proviennent d'informations récoltées auprès des partenaires et de la bibliographie. Pour mieux comprendre l'histoire du site il sera nécessaire d'effectuer des recherches plus approfondies dans les archives départementales, auprès des associations et structures spécialisées dans le patrimoine historique…
Les informations recensées pourront faire l'objet d'une valorisation sur sites à travers des supports ou des sorties à définir en lien avec les équipes d'Hautes Terres Tourisme.

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Opération réalisée dans le cadre d'un stage
- Cahier des charges établi
- Identification des personnes et structures ressources

Rendu de la mission :

- Rapport de stage compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des pistes de valorisation de ces données. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi et autre type de compte rendu

Indicateurs de suivi :
Nouvelles données historiques du site et du massif de la Pinatelle, pistes de valorisation

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	NR					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	Maître d'ouvrage	Calendrier				
		2023	2024	2025	2026	2027
Recherches approfondies	A définir					NR

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations ou autres structures s'intéressant au patrimoine historique du territoire

PARTENAIRES FINANCIERS

A définir

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°2	Adaptation du périmètre
Volet	Cadre de gestion
Sous-volet	Echelle de gestion
Echelle	Bassin versant du Lac
Maître d'ouvrage	HTC / CD15

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le plan d'eau d'une superficie d'environ 20ha est alimenté par le ruisseau de Chantelouve à l'amont, qui prend ensuite le nom de Rau de Fons Nostre à la sortie du Lac, puis se renomme Rau de Mouret avant d'arriver au village du même nom. Ce ruisseau alimente l'Allanche, qui se jette ensuite dans l'Alagnon. Le Lac est alimenté par un bassin versant de dimension réduite (environ 3,6 km²) à l'Ouest du Lac. Il présente de nombreuses sources, ruissellements de surface et zones humides dont les débits sont variables en fonction des saisons. Les nombreuses zones humides présentes restituent également l'eau emmagasinée et assurent une humidité constante. Le Lac se situe en tête du bassin versant de l'Allanche, affluent majeur de l'Alagnon, riche en zones humides, qui contribue largement au débit de ce dernier.

OBJECTIF DE L'ACTION

Adapter l'échelle de gestion aux enjeux du site et à son bassin versant.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

À partir du diagnostic hydrologique, élargissement du périmètre à l'ensemble du bassin versant du Lac (exutoire : Rau Fons Nostre à la digue) :

- Cartographie du nouveau périmètre du site
- Préparation des délibérations

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :
Délimitation du bassin versant du lac via l'étude du fonctionnement hydrologique du site.

Modalités de réalisation de l'opération :
Délibération de HTC et du Conseil Départemental pour modification du périmètre ENS.

Indicateurs de suivi :
Surface du site ENS, nombre de parcelles incluses dans le périmètre du site

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**1 jr agent = environ 250 €** *Coût compris dans l'action 4.1*					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Modification du périmètre du site ENS	HTC / CD15		1 jr			

PARTENAIRES TECHNIQUES

HTC, CD15

PARTENAIRES FINANCIERS

Coût en régie HTC/CD15

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°2.1.1	Régularisation administrative de la digue
Volet	Gestion
Sous-volet	Gestion hydraulique
Echelle d'intervention	Digue
Maître d'ouvrage	Propriétaire de la digue (HTC ou Neussargues en Pinatelle)

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

La lac du Pêcher est présent sur les cartes de Cassini mais pas sur le cadastre Napoléonien. Il est absent en 1970 puis présent en 1975. => création probable au Moyen-Age, puis disparition, puis remise en eau entre 1970 et 1975. La disparition de l'usage ne casse pas l'éventuel droit tant que les ouvrages sont ceux de départ (comme pour les moulins) mais il est peu probable que la digue soit celle d'origine. La digue du lac du Pêcher n'a donc à ce jour aucune existence légale. Cette information doit être régularisée auprès des services de l'Etat.

OBJECTIF DE L'ACTION

Rechercher l'existence légale de la digue et définir la consistance légale
Demande un dossier de reconnaissance de la digue auprès de la DDT15

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Etang présent sur Cassini mais pas sur le cadastre Napoléonien... Absent en 1970 puis présent en 1975.
Création probable au Moyen-Age, puis disparition... puis remise en eau entre 1970 et 1975. La disparition de l'usage ne casse pas l'éventuel droit **tant que les ouvrages sont ceux de départ** (comme pour les moulins) mais il est peu probable que la digue soit celle d'origine.

Inscription dans une doctrine en cours de réflexion au sein des services de l'Etat, en présentant un dossier qui appuit :
- sur les usages
- présence du moine
- développement de la gestion des vidanges
- la gestion du Q réservé **sur laquelle la DDT sera intransigeante.**

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :
Attestation de l'absence de document relatif à la digue dans les archives des services de l'état

Modalités de réalisation de l'opération :
Intégration de la digue du Lac du Pêcher à la doctrine de la DTT lorsqu'elle sera établie

Indicateur de suivi :
Attestation de « régularisation » de la part des services de l'Etat

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**2 jrs agent = environ 500 €** ***Coût compris dans l'action 4.1***					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Définition de la consistance légale de la digue	Propriétaire de la digue (HTC ou Neussargues en Pinatelle)	2 jrs				

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT15, SIGAL, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, CD15 (ouvrages d'arts)

PARTENAIRES FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

À définir

FA N°2.1.2	Sécurisation de la digue et gestion des vidanges	+++
Volet	Gestion	
Sous-volet	Gestion hydraulique	
Echelle d'intervention	Digue et ruisseau	
Maître d'ouvrage	Propriétaire de la digue (HTC ou Neussargues en Pinatelle)	

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

La digue a déjà connu des travaux de restauration mais présente de nouveaux défauts et signes de défaillance (fissures, chutes des blocs de pierre, difficulté à réguler le niveau d'eau). De plus la gestion du moine est effectuée manuellement par Hervé BILLOU (agent technique d'HTC assurant le suivi du moine du lac) régulièrement présent sur le site et qui connaît très bien le lieu. Ainsi, il juge le niveau d'eau « à l'œil » et adapte la gestion du moine de la digue à la fois aux besoins de l'écolodge et du moulin en aval du lac (risques inondation). Il paraît important de consigner et partager son savoir afin que d'autres personnes soient en mesure de prendre le relai si besoin. De plus, la régularisation du statut réglementaire de la digue (FA 2.1.1) imposera le calcul et le respect du débit réservé, le développement de la gestion des vidanges, et l'éventuelle installation d'un moine automatique.

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer l'état de la digue et la sécuriser (efficacité pour la retenue d'eau et sécurité pour les usagers du site)
Définir et valider la gestion de l'ouvrage selon le fonctionnement du bassin versant

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Etudes :
Vérification de l'état de la digue et de son étanchéité → rapport d'expertise
Calcul du débit minimum biologique (DMB) = débit réservé
Etude de la gestion optimale des niveaux d'eau et des vidanges
Estimation des travaux nécessaires → rédaction d'un cahier des charges

Travaux préconisés par ces études
Réalisation des travaux prescrits pour la sécurisation de la digue
Reprise du système de vidange pour le respect du débit réservé (moine automatique, décanteur, pêcherie…)

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Régularisation du statut réglementaire de l'ouvrage terminée (= cadre)
- Etudes DMB et vidanges/niveau d'eau réalisées en prestation
- Travaux possiblement effectués en interne en fonction des résultats des études
- Protocole adapté aux obligations réglementaires imposées par la DDT15
- Cahiers des charges établi (étude puis travaux)
- Déclaration des travaux
- Suivi des travaux
- Respect des usages du site et des milieux naturels

Rendu de l'étude :

- Rapport d'expertise compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies.
- Atlas cartographique
- Rapport pédagogique (vulgarisation du rapport d'expertise)
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi et autre type de compte rendu si nécessaire

Rendu des travaux :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

Réception des travaux sur site par le maître d'ouvrage
Indicateurs de suivi :

- Digue réhabilitée et sécurisée
- Gestion cadrée des niveaux d'eau et des vidanges
- Respect du DMB

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**Environ 42 500 €**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Etude de l'état de la digue et de son étanchéité	Propriétaire de la digue (HTC ou Neussargues en Pinatelle)	Environ 5 000 €				
Etude DMB		Environ 2 500 €				
Etude de la gestion des vidanges et du niveau d'eau		Environ 5 000 €				
Travaux de réhabilitation de la digue			Environ 30 000 €			

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15 (ouvrages d'art), DDT 15, SIGAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne, FDPPMA 15, Commune, ATHOS Environnement (étude)
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (Hors ENS, étude DMB éligible 10% via SDMA)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°2.2	Gestion de la végétation aquatique et des abords du Lac
Volet	Gestion
Sous-volet	Végétation / Milieux
Echelle d'intervention	Lac et abords
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Faucardage

En 2022, l'opération de faucardage a été relancée et réalisée par l'entreprise Aquanet Plus 79 du 5 au 12 juillet. Ce chantier s'est déroulé selon un cahier des charges et un protocole validés en comité technique. Les déchets de faucardage ont été exporté vers la plateforme du SYTEC et la végétation faucardée a été échantillonnée et envoyée au laboratoire Terana pour une analyse révélant la présence de 3 espèces. Mais le développement de ces trois espèces a été freiné pendant seulement 2 mois…

Fauchage

En 2022, la fauche des abords du lac était cadrée par un cahier des charges à destination des services techniques de HTC qui entretiennent la zone concernée :

- fauchage de la totalité de la végétation située entre la digue et le rocher marquant la fin de la zone de pêche
- éviter l'utilisation du sherpa en bordure immédiate du lac pour éviter tout déversement d'hydrocarbure
- à partir du week-end de l'ascension si nécessaire et à une fréquence de 2 fois dans la saison.

OBJECTIF DE L'ACTION

Préciser et compléter le protocole de gestion de la végétation permettant de concilier les usages du site et la préservation de la biodiversité.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Le comité de suivi du site propose d'expérimenter un faucardage à l'automne pour observer si la pousse de cette végétation est davantage freinée par une coupe à cette époque. L'année 2023 verra donc 2 opérations de faucardage, l'une en début d'été comme en 2022 (pour permettre les ateliers pêche) et la seconde à l'automne.
- Les opérations de fauchages seront reconduites chaque année, selon le protocole utilisé en 2022 (même fréquence, même période…).

CONDITIONS DE REALISATION

<u>Conditions préalables à la réalisation</u> :

Faucardage

Le faucardeur appartenant à HTC sera expertisé afin de savoir s'il est aux normes. Si c'est le cas, il conviendra d'évaluer la pertinence de garder un tel équipement en comparant les coûts annuels (temps agent, formation/permis, entretien, assurance…) aux coûts d'intervention d'un prestataire. Le choix de conserver ou non cet équipement dépendra également de la technique de faucardage à privilégier : coupe ou arrachage (à savoir que le faucardeur d'HTC est équipé de lames qui coupent la végétation). Le maître d'œuvre du faucardage sera défini en fonction de ce choix.
L'opération sera réalisée selon les mêmes modalités qu'en 2022.

Fauchage

Le Fauchage sera réalisé en interne par les services techniques d'HTC.
L'opération sera réalisée selon les mêmes modalités qu'en 2022.

<u>Rendus des opérations :</u>

Faucardage

- Note de suivi du chantier rédigée par l'animateur du site ENS
- Suivi cartographie et photographique
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi

Fauchage

- Calendrier d'intervention renseigné par les services techniques

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

Indicateurs de suivi :
Durée d'intervention
Méthode utilisée
Volume de végétation exporté
Période de développement de la végétation
Retours des usagers et acteurs du site : LPO, AAPPMA, visiteurs, CEN Auvergne

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**Environ 54 000 € faucardage (si prestataire) + 5 000 € fauchage**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Faucardage	HTC	Environ 18 000€	Environ 9 000€	Environ 9 000€	Environ 9 000€	Environ 9 000€
Fauche	HTC	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15, CEN Auvergne, SIGAL, FDPPMA 15, AAPPMA, LPO
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (20 % via ENS pour le faucardage), Europe (FEDER), Etat (Fonds vert)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°2.3	Amélioration des connaissances sur les pratiques agricoles en amont du Lac
Volet	Amélioration des connaissances
Sous-volet	Usages
Echelle d'intervention	Bassin versant du Lac
Maître d'ouvrage	SIGAL

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le PAEC Alagnon, Projet agro-environnemental et climatique porté par le SIGAL sur le bassin versant de l'Alagnon, est mis en œuvre avec de nombreux partenaires tels que les Chambres d'agriculture, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Auvergne estives et les structures animatrices des sites Natura2000 (SMAT du Haut-Allier, LPO Auvergne). Il s'appuie sur un diagnostic du territoire qui définit des enjeux locaux forts (biodiversité, eau, zones humides), avec une priorité donnée aux secteurs les plus vulnérables. Le PAEC, **permet pour les exploitants qui le souhaitent,** la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur leur ferme pour une durée de 5 ans, impliquant le respect de pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau.

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer les connaissances sur les pratiques agricoles en amont du Lac

DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Enquête parcellaire auprès des agriculteurs ayant des parcelles sur le BV, sur une base IDEA améliorée, avec l'accent sur pâturage - fertilisation – fauche
- Proposition de diagnostics d'exploitation IDEA (connaissance des pratiques, éventuelles préconisations et identifications leviers) auprès d'exploitants volontaires
- Animations collectives sur la thématique des prairies naturelles
- Formation obligatoire

CONDITIONS DE REALISATION

Conditions préalables à la réalisation :

- Cadre du PAEC Alagnon 2023-2028
- Basé sur le volontariat des agriculteurs du site

Rendu de l'opération :

- Enquête parcellaire réalisée
- Diagnostics d'exploitation réalisés
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Contractualisation des exploitations et suivi
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi
- Compte rendu dont la forme sera définie à l'issue de l'étude

Indicateurs de suivi :

Nombre de diagnostics, nombre d'exploitations contractualisées, nombre de mesures signées, surface contractualisée

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**Environ 10 000 €**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Enquêtes / diagnostics	SIGAL (PAEC Alagnon)		**Environ 5 000€**	**Environ 5 000€**		

PARTENAIRES TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

SIGAL, Chambre d'Agriculture du Cantal, CEN Auvergne

PARTENAIRES FINANCIERS

CD15 (*via SDMA sur poste tech agricole du SIGAL (fonctionnement) : 10% éligible*), FEADER + autres financeurs PAEC

FA N°3.1	**AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL**	Priorité +++
Volet	Valorisation	
Sous-volet	Usages	
Echelle d'intervention	Site ENS	
Maître d'ouvrage	HTC / Neussargues en Pinatelle	

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le site du Lac du Pêcher est aujourd'hui équipé de quelques aménagements pour l'accueil du public tel qu'un panneau d'accueil, une aire de stationnement près de l'écolodge et des barrières le long de la digue. Quelques panneaux avaient été mis en place pour matérialiser des zones de quiétude pour la faune, des zones de réserve de pêche et de réserve de chasse. L'intercommunalité avait également installé des poubelles pour une meilleure gestion des déchets sur site.

Le bilan du contrat ENS précédent, effectué par le SIGAL met en exergue différentes problématiques aux conditions d'accueil du public :

- les équipements de la voirie ne permettent plus de canaliser et organiser la forte fréquentation des lieux, induisant une circulation et un stationnement anarchiques des véhicules de visiteurs.
- le nombre croissant de camping-car fréquentant les lieux accentue les difficultés de stationnement, de circulation et de sécurité sur site
- la gestion des déchets expérimentée par la communauté de communes n'a pas été probante car les poubelles mises en place ont été dégradées à plusieurs reprises, parfois même jetées dans le lac..
- le camping sauvage est de plus en plus fréquent aux abords du lac
- les visiteurs soulignent régulièrement l'absence de toilettes

Ce bilan fait donc émerger la nécessite d'aménager une zone d'accueil, d'équiper le site de toilettes (sèches ?) de créer un espace de stationnement supplémentaire, de cadrer la circulation des véhicules, de sécuriser le site ; le tout en intégrant les aménagements et mobiliers au paysage.

OBJECTIF DE L'ACTION

Améliorer et organiser les conditions d'accueil du public sur site (sécurité, accessibilité, quiétude de la faune)

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Mise en œuvre des préconisations pour l'amélioration de l'accueil du public = réalisation des aménagements

- Recherche/acquisition foncier et création d'une nouvelle zone de stationnement
- Organisation de la circulation (signalétique et réglementation)
- Installation de toilettes sèches et entretien
- Etudier la meilleure façon de gérer les déchets
- Contrôle du respect du nouveau cadre = politique de régulation
- Prévention incendies
- Matérialiser les zones de quiétude pour l'avifaune, la réserve de chasse et la réserve de pêche (panonceaux, reprise des panneaux explicatifs à l'entrée du site).

Remarque : une partie des propositions ne relèvent pas de la politique ENS

CONDITIONS DE REALISATION

Modalités de réalisation de l'opération :

- **Identification et cadrage du rôle de chacun des acteurs** (HTC, commune…) et des compétences mobilisées

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

- Etudes et travaux réalisés en prestation
- Cahiers des charges établi pour chacune des opérations (étude puis travaux)
- Déclaration des travaux
- Suivi des travaux
- Respect des usages du site et des milieux naturels

Rendu de l'opération :

- Production de rapports d'études compilant l'ensemble des éléments produits et comprenant les objectifs, la méthodologie, les résultats, leurs analyses, les enjeux identifiés et des préconisations d'actions. Le tout complété par des cartes et des photographies
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables…)
- Note de suivi des travaux d'aménagement
- Réception des dispositifs/aménagements mis en place
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi + autre compte-rendu si nécessaire

Indicateurs de suivi :

- Suivi de la fréquentation qualitative et quantitative du site (qualitative et quantitative)
- Suivi des conditions d'utilisation du site (qui / quand / comment / attentes,...)
- Veille sur les dégradations potentielles liées au camping sauvage, dépôt d'ordures…
- Veille sur le respect de la signalétique de circulation et de stationnement
- Veille sur le respect des zonages de valorisation et de tranquillité
- Retours des visiteurs auprès des offices du tourisme/ecolodge

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**Environ 42 000 €**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Aménagement voirie	HTC Neussargues en Pinatelle	Environ 25 000 €				
Installation et entretien toilettes sèches			Environ 7000 €			
Signalétique		Environ 10 000 €				

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15, Communes du site, HTT, OFB, SDIS 15, PNRVA, SYTEC
PARTENAIRES FINANCIERS
A définir

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°3.2	Réhabilitation du sentier découverte
Volet	Valorisation
Sous-volet	Adéquation fréquentation et enjeux biodiversité
Echelle d'intervention	Sentier de randonnée
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Un sentier d'interprétation avait été réalisé dans le cadre du premier contrat ENS sur le site. Cette réalisation par "Au fil du Temps" date de 2010. Ces équipements ont été très appréciés des visiteurs mais sont aujourd'hui vieillissant et fortement dégradés. Il paraît nécessaire de restaurer certains mobiliers voire de les remplacer en mettant à jour leur contenu.

De nombreuses sorties de sentiers et un fort piétinement sont observés dans l'estive traversée par le parcours. Le balisage pourra donc être amélioré et accompagné d'installation permettant d'éviter le piétinement.

OBJECTIF DE L'ACTION

Restaurer et faire évoluer le sentier de découverte existant depuis plus de 10 ans.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Rénovation du balisage et cadrage du sentier, pour éviter le piétinement sur des espaces sensibles (mise en place de glissières, cordages…)
- Proposition d'équipements supplémentaires
  - × Équipement pédagogique et de découverte du sentier (remplacement des équipements détériorés et mise à jour du contenu)
  - × Réhabilitation du ponton handi-pêche et de l'observatoire ornithologique
  - × Valorisation des outils existants (ecobalade, livret découverte)
- Entretien régulier du sentier par les services techniques et le service randonnée de HTC

Remarque : Ne pas surcharger le site de panneaux et info au risque de ne plus être lus.

CONDITIONS DE REALISATION

Modalités de réalisation de l'opération :

- Etat des lieux des aménagements existants
- Travail réalisé par un prestataire
- Cahier des charges établi
- Suivi des travaux
- Respect des usages du site et des milieux naturels

Rendu de l'opération :

- Production du rapport d'étude proposant de nouveaux aménagements du sentier et une réhabiliation de certains éléments existants
- Transmission des données brutes (données SIG, fichiers, tables, photos, illustrations…)
- Note de suivi des travaux
- Réception des dispositifs/aménagements mis en place
- Présentation des résultats en comité technique et/ou en comité de suivi + autre compte-rendu si nécessaire
- Carnet d'entretien du sentier renseigné par les services techniques et le service randonnée

Indicateurs de suivi :

- Suivi de la fréquentation qualitative et quantitative du site (qualitative et quantitative)
- Suivi des conditions d'utilisation du site (qui / quand / comment / attentes...)
- Veille sur le respect du balisage du sentier
- Veille sur le respect des zonages de valorisation et de tranquillité
- Retours des visiteurs auprès des offices du tourisme/ecolodge

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE						
Coût prévisionnel	**Environ 20 000 €**					
Types de dépenses	Investissement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
	HTC		Environ 20 000 €			

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15, HTT, PNR Volcans d'Auvergne, LPO, CEN Auvergne, OFB, FDPPMA 15, FDC 15, BE Interprétation de sites naturels, Associations EEDD
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°3.3.1	Valorisation de l'ENS auprès du jeune public
Volet	Valorisation
Sous-volet	Sensibilisation
Echelle d'intervention	Bassin versant du Lac
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le site du Lac du Pêcher fut régulièrement l'objet d'animations à destination du jeune public.
La Maison de la Pinatelle et ses partenaires organisaient de nombreuses sorties aux abords du lac. Cette structure n'étant plus fonctionnelle, il conviendra d'identifier de nouveaux organismes en capacité de proposer ce type de valorisation.

OBJECTIF DE L'ACTION

Répertorier les acteurs de l'EEDD prêts à intervenir sur le site pour faire découvrir ses richesses au jeune public

DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Recherche et prise de contact avec des structures partenaires pouvant proposer des animations d'EEDD à un public scolaire ou périscolaire
- Choix et programmation des animations
  - × journée environnement
  - × animations dédiées aux collégiens via le programme « Cantal ENS Collèges » du CD15
  - × sorties pédagogiques pour les écoles dans le cadre du programme « aires terrestres éducatives » de l'OFB
  - × animations à destination des centres de loisirs du territoire d'HTC
- Création d'un catalogue des sorties disponibles et des structures intervenantes
- Communication de ce programme d'animation auprès des écoles et centres de loisirs
- Suivi qualitatif et financier de ces animations

CONDITIONS DE REALISATION

Modalités de réalisation de l'opération :

- Coordination de ce programme d'actions avec les autres programmes du territoire
- Intégration dans le programme du CD15
- Lien étroit avec HTT

Rendu de l'opération :

- Transmission des fiches pédagogiques et outils pédagogiques des animations
- Mise en œuvre des animations auprès du public

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'écoles et centres de loisirs sollicités
- Nombre de sorties réalisées sur site
- Nombre d'enfants sensibilisés
- Thèmes abordés
- Types d'approches utilisés

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	Environ 4 500 €					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	Maître d'ouvrage	Calendrier				
		2023	2024	2025	2026	2027
		Environ 500 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €

PARTENAIRES TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

CD 15, HTT, acteurs de l'EEDD, OFB, Communes, PNRVA, acteurs de l'EEDD
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), OFB (aires terrestres éducatives)

FA N°3.3.2	**Valorisation de l'ENS auprès grand public**	Priorité ++
Volet	Valorisation	
Sous-volet	Sensibilisation	
Echelle d'intervention	Bassin versant du Lac	
Maître d'ouvrage	HTC	

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le site du Lac du Pêcher fut régulièrement le support d'animations ou événements à destination du grand public avec de nombreuses sorties sur le thème de la biodiversité, mais aussi des expositions artistiques, des événements culturels…

OBJECTIF DE L'ACTION

Répertorier les acteurs (EEDD, culture, bien être, sport nature…) prêts à intervenir sur le secteur pour faire découvrir le site, son ambiance et ses richesses au grand public.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Recherche et prise de contact avec des structures partenaires pouvant proposer des animations au grand public (locaux et visiteurs), sur des thématiques diversifiées
- Choix et programmation des animations/soirées/conférences/visites guidées (HTT)
  - ➔ Pourront parfois s'inscrire dans des événements nationaux et/ou locaux (exemple : nuit de la chouette, fête de la nature, semaine du développement durable, journées du patrimoine…).
- Création d'un catalogue des sorties disponibles et des structures intervenantes
- Communication de ce programme
- Suivi qualitatif et financier de ces animations

CONDITIONS DE REALISATION

Modalités de réalisation de l'opération :

- Coordination de ce programme d'actions avec les autres programmes du territoire
- Intégration dans le programme du CD15
- Lien étroit avec HTT

Rendu de l'opération :

- Transmission des fiches pédagogiques et outils pédagogiques des animations
- Mise en œuvre des animations auprès du public

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sorties réalisées sur site
- Nombre de personnes sensibilisées
- Public touché (locaux ou visiteurs)
- Thèmes abordés
- Types d'approches utilisés

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**Environ 5 000 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
	HTC	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €	Environ 1 000 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

PARTENAIRES TECHNIQUES
CD15, HTC, acteurs de l'EEDD, acteurs de la culture, HTT, PNRVA
PARTENAIRES FINANCIERS
CD15 (ENS), Europe (FEDER)

FA N°4.1	**Mise en œuvre du programme d'actions**	Priorité +++
Volet	Animation gouvernance	
Sous-volet	Coordination / Animation	
Echelle d'intervention	Site ENS	
Maître d'ouvrage	HTC	

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2019, le Conseil Départemental du Cantal a adopté une nouvelle stratégie en faveur des espaces naturels sensibles. Dans ce cadre, les élus de Hautes Terres communauté ont engagé le renouvellement du label des 5 ENS présents sur le territoire (dont le Lac du Pêcher) et la mission d'animation de la gestion de ces sites en interne.

OBJECTIF DE L'ACTION

Mettre en œuvre le programme d'actions
Assurer la coordination et le suivi des actions
Faire des membres du comité de suivi des ambassadeurs du site

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Fiche de poste qui comprend :

- définition et lancement des actions
- animation du site (contacts partenaires et usagers, élaboration de dossiers de consultation, suivi des prestataires et chantiers, rédaction de rapports annuels techniques et financiers...)
- veille sur le terrain
- recherche de financements et demandes de subventions
- coordination du projet ENS avec les autres projets de territoire et les autres services d'HTC
- suivi administratif du site
- réunion et animation du comité de suivi annuel
- réunion et animation de comités techniques en fonction des dossiers en cours, pour aider à la décision du comité de suivi et du gestionnaire

CONDITIONS DE REALISATION

Rendu de l'opération :
Supports de présentation
Comptes-rendus de réunions
Bilan annuel technique et financier synthétisant la réalisation des actions

Indicateurs de suivi :
Nombre de comité de suivi
Nombre de comité techniques
Nombre de participants à chacun des comités

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**63 jrs = environ 15750 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
	HTC	35 jrs	35 jrs	35 jrs	35 jrs	30 jrs

PARTENAIRES TECHNIQUES
Tous les partenaires techniques identifiés dans les fiches actions précédentes
PARTENAIRES FINANCIERS

CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°4.2	Communication
Volet	Animation gouvernance
Sous-volet	Communication / concertation
Echelle d'intervention	Site ENS
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2019, le Conseil Départemental du Cantal a adopté une nouvelle stratégie en faveur des espaces naturels sensibles. Dans ce cadre, les élus de Hautes Terres communauté ont engagé le renouvellement du label des 5 ENS présents sur le territoire (dont le Lac du Pêcher) et la mission d'animation de la gestion de ces sites en interne.

OBJECTIF DE L'ACTION

Communiquer et mettre en exergue les actions menées sur le site

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Communiquer autour des principales connaissances acquises et des actions menées : mails d'information, réunions publiques, création de supports pédagogiques et de promotion, diffusion d'études, communiqués de presse, sites internet (HTT, HTC), réseaux sociaux…

Organiser une journée découverte pour les habitants locaux pour expliquer les actions de gestion mises en œuvre et les enjeux écologiques.

CONDITIONS DE REALISATION

Rendu de l'opération :
Supports de communication
Canaux utilisés
Rapport annuel → rubrique communication

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**15 jrs = environ 3750 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
	HTC	5 jrs	5 jrs	5 jrs	5 jrs	5 jrs

PARTENAIRES TECHNIQUES

Tous les partenaires techniques identifiés dans les fiches actions précédentes

PARTENAIRES FINANCIERS

CD15 (ENS), Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

FA N°4.3	Evaluation du plan de gestion
Volet	Animation gouvernance
Sous-volet	Evaluation
Echelle d'intervention	Site ENS
Maître d'ouvrage	HTC

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2019, le Conseil Départemental du Cantal a adopté une nouvelle stratégie en faveur des espaces naturels sensibles. Dans ce cadre, les élus de Hautes Terres communauté ont engagé le renouvellement du label des 5 ENS présents sur le territoire (dont le Lac du Pêcher) et la mission d'animation de la gestion de ces sites en interne.

OBJECTIF DE L'ACTION

Evaluer la mise en œuvre de ce plan de gestion et proposer des actions pour celui à suivre

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Suivi
Définir des indicateurs de suivi de la gestion sur 5 ans (espèces et paramètres) en concertation avec les partenaires et mettre en œuvre le suivi :

- Indicateurs de suivi et de réalisation du schéma directeur
- Indicateurs d'évaluation des milieux et impact des actions mises en œuvre

Organiser et suivre l'évaluation externe
Au terme du contrat, la collectivité confiera à un prestataire l'évaluation finale de la mise en œuvre du contrat ENS (bilan de la mise en œuvre du programme d'actions et intégration de l'évaluation de l'état de conservation du site) en vue d'une analyse et de propositions d'un nouveau programme d'actions.

CONDITIONS DE REALISATION

Modalités de réalisation de l'opération :
Indicateurs de suivis renseignés
Rapport final d'évaluation
Nouveau programme d'actions prévisionnel avec chiffrage des actions

COÛT ESTIMATIF (€HT) / PHASAGE

Coût prévisionnel	**Environ 9 000 €**					
Types de dépenses	Fonctionnement					
ACTION	**Maître d'ouvrage**	**Calendrier**				
		2023	2024	2025	2026	2027
Evaluation externe du schéma directeur	HTC					7 750 €
Accompagnement du prestataire						5 jrs = environ 1 250 €

PARTENAIRES TECHNIQUES

Tous les partenaires techniques identifiés dans les fiches actions précédentes
Prestataire pour évaluation externe

PARTENAIRES FINANCIERS

CD15 (ENS)

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 015-200066637-20230223-2023_CC_003-DE

ENS DU LAC DU PECHER
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2023-2027

Action		Priorité Forte : +++ Moyenne : ++ Faible : +	Année de mise en œuvre 2023	2024	2025	2026	2027	Maître(s) d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Coût estimatif HT	Financement prévisionnel HTC	CD15 (max 50 000 E) ENS	CD15 (max 50 000 E) SDMA	PAEC (FEADER + Etat)	OFB Aires éducatives	AELB	FEDER (min 50 000 €) Biodiv	FEDER (min 50 000 €) Chgmt	Fonds vert (max 80 %) Biodiv	Fonds vert (max 80 %) Risques incendie	Autres financements à rechercher
AXE 1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE											reste à charge min										
Action 1.1 Diagnoctic du fonctionnement hydrologique	Diagnostic du bassin versant	+++	7 000 €					HTC	ATHOS Environnement	7 000 €	1 400 €	2 100 €						3 500 €			- €
	Diagnostic de la pièce d'eau	+++		17 300 €				HTC		17 300 €	3 460 €	5 190 €						8 650 €			- €
	Etude du risque de développement de cyanobactéries	++		7 000 €				HTC		7 000 €	1 400 €	2 100 €						3 500 €			- €
Action 1.2 Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau des ruisseaux		+++	7 jrs (=1750 €)	7 jrs (=1750 €)	7 jrs (=1750 €)			HTC	HTC	Coût compris dans action 4.1		éligible via poste									
Action 1.3 Diagnostic des zones humides de l'amont du lac		++		8 000 €				SIGAL	CEN Auv CATZH CT Alagnon	8 000 €	1 600 €		1 600 €			x		4 800 €			- €
Action 1.4 Amélioration des connaissance ssur les espèces à enjeux	**Action 1.4.1** Recherche d'espèces floristiques à enjeux	++			4 000 €			HTC	BIOME	4 000 €	800 €	1 200 €					1 600 €				400 €
	Action 1.4.2 Recherche d'espèce d'odonates à enjeux	++			4 200 €			HTC	CPIE Haute Auvergne	4 200 €	840 €	1 260 €					1 680 €				420 €
	Action 1.4.3 Recherche de la Vipère péliade et de la Vipère aspic	+				3 000 €		HTC	ORA	3 000 €	600 €						1 200 €				1 200 €
	Action 1.4.4 Complément d'inventaire sur les d'oiseaux potentiellement nicheurs à fort enjeux	+				1 200 €		HTC	LPO	1 200 €	240 €						480 €				480 €
	Action 1.4.5 Suivi global des oiseaux d'eau nicheurs	+			2 500 €	2 500 €		HTC	LPO	5 000 €	1 000 €						2 000 €				2 000 €
Action 1.5 Recherches historiques		+						HTC	Association patrimoine	stage											
Sous-total			**7 000 €**	**32 300 €**	**10 700 €**	**6 700 €**	**0 €**			**56 700 €**	**11 340 €**	**11 850 €**	**1 600 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**6 960 €**	**20 450 €**			**4 500 €**
AXE 2 : GESTION																					
Action 2 Adaptation du périmètre		+++		1 jr (=250 €)				HTC CD15	HTC	Coût compris dans action 4.1		éligible via poste									
Action 2.1 Gestion hydraulique	**Action 2.1.1** Régularisation administrative de la digue	+++	2 jrs (=500 €)					Propriétaire de la digue (HTC ou Neussargues en Pinatelle)	DDT1 5	Coût compris dans action 4.1		non éligible									
	Action 2.1.2 Sécurisation de la digue (étude et travaux)	+++	5 000 €	15 000 €				Propriétaire de la digue (HTC ou Neussargues en Pinatelle)	ATHOS Environnement	20 000 €	4 000 €	non éligible									16 000 €
	Action 2.1.3 Reprise du protocole de gestion des vannages (étude et travaux)	+++	7 500 €	25 000 €				HTC Neussargues-en- Pinatelle	ATHOS Environnement	32 500 €	6 500 €	non éligible	750 €								25 250 €
Action 2.2 Gestion de la végétaiton aquatique et des abords du lac	Faucardage	+++	18 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	HTC	Prestatire	54 000 €	10 800 €	10 800 €	non éligible				21 600 €		10 800 €		- €
	Fauchage	+++	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	HTC	HTC	5 000 €	1 000 €		non éligible								4 000 €
Action 2.3 Amélioration des connaissances sur les pratiques agricoles en amont du lac		+++		5 000 €	5 000 €			SIGAL	SIGAL PAEC Alagnon	10 000 €	2 000 €		1 000 €	7 000 €							- €
Sous-total			**31 500 €**	**55 000 €**	**15 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**			**121 500 €**	**24 300 €**	**10 800 €**	**1 750 €**	**7 000 €**	**- €**	**- €**	**21 600 €**	**- €**	**10 800 €**	**- €**	**45 250 €**
AXE 3 : VALORISER LE SITE ET SENSIBILISER A SON PATRIMOINE																					
Action 3.1 Amélioration des conditions d'accueil		++	14 000 €	14 000 €	14 000 €			HTC Neussargues-en- Pinatelle	A définir	42 000 €	8 400 €	non éligible							x	x	33 600 €
Action 3.2 Réhabiliation du sentier découverte		++		20 000 €				HTC	A définir	20 000 €	4 000 €	6 000 €					x		x		10 000 €
Action 3.3 Sensibilisation	**Action 3.3.1** Valorisation de l'ENS auprès du jeune public	++	500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	HTC	A définir	4 500 €	900 €	1 800 €			1 800 €		x				- €
	Action 3.3.2 Valorisation de l'ENS auprès du grand public	++	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	HTC	HTT	5 000 €	1 000 €	2 000 €					2 000 €				- €
Sous-total			**15 500 €**	**36 000 €**	**16 000 €**	**2 000 €**	**2 000 €**			**71 500 €**	**14 300 €**	**9 800 €**	**- €**	**- €**	**1 800 €**	**- €**	**2 000 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**43 600 €**
TOTAL 1			**54 000 €**	**123 300 €**	**41 700 €**	**18 700 €**	**12 000 €**			**249 700 €**	**49 940 €**	**32 450 €**	**3 350 €**	**7 000 €**	**1 800 €**	**- €**	**30 560 €**	**20 450 €**	**10 800 €**	**- €**	**93 350 €**
AXE 4 : ANIMER ET PILOTER LE CONTRAT ENS = Poste déjà financé																					
Action 4.1 Mise en œuvre et suivi du programme d'actions			35 jrs	35 jrs	35 jrs	35 jrs	30 jrs	HTC		42 500 €	25 500 €	12 750 €					x	4 250 €			- €
Action 4.2 Communication			5 jrs	5 jrs	5 jrs	5 jrs	5 jrs	HTC		6 250 €	3 750 €	1 875 €					x				625 €
Action 4.3 Evaluation du plan de gestion							5 jrs + 7 750 €	HTC		9 000 €	5 400 €	3 150 €					x				450 €
TOTAL 2 = 200 jrs			**10 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**			**57 750 €**	**34 650 €**	**17 775 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**4 250 €**	**- €**	**- €**	**1 075 €**
TOTAL			**64 000 €**	**133 300 €**	**51 700 €**	**28 700 €**	**22 000 €**			**307 450 €**	**84 590 €**	**50 225 €**	**3 350 €**	**7 000 €**	**1 800 €**	**- €**	**30 560 €**	**24 700 €**	**10 800 €**	**- €**	**94 425 €**

moyenne annuelle **59 940 €**

CD 15 **53 575 €**

FEDER **55 260 €**